

des Princes &c. Novemb. 1715. 337

ils croiront devoir le demander avant que lesdites affaires y soient réglées. Si donnons en Mandement, &c. Donné à Vincennes le quinziesme jour du mois de Septembre, l'an de grace 1715. & de notre Regne le premier. Signé, LOUIS. Et plus bas par le Roi, le Duc d'Orleans, Regent present, Phelipeaux.

Etablis-

Liste des Personnes dont le Conseil de la Regence est ment de nous- composé; ensemble de celles qui doivent composer les veaux Con- six autres Conseils, subordonnez au Conseil de la seils, Regence.

Conseil de Regence.

Monseigneur le Duc d'Or-	leroi.	
leans Regent du Royau-	Mr. le Duc de St. Simon.	<i>Conseil de</i>
me.	Mr. le Maréchal d'Hart-	
Mr. le Duc de Bourbon	court.	<i>Regence,</i>
Président-	Mr. le Maréchal de Be-	
Mr. le Duc du Maine.	zons.	
Mr. le Comte de Toulou-	Mr. de Chavigny ancien	
se.	Evêque de Troyes.	
Mr. le Chancelier.	Mrs. les quatre Secretaires	
Mr. le Maréchal de Vil-	d'Etat.	
Et Mrs. Daguessau & Peletiet de Souzy, lorsqu'ils y seront appellez pour les affaires concernant les Finances.		

Conseil de Conscience ou affaires Ecclesiastiques.

Celui de conscience.

Monseigneur le Cardinal	Mr. le Procureur Général.
de Noailles Président.	Mr. l'Abbé Pucelle.
Mr. l'Archevêque de Bor-	Et un Evêque à nommer.
deaux.	

Conseil des affaires étrangers.

Celui des affaires étrangères.

Mr. le Maréchal d'Uxelles	Mr. l'Abbé d'Etrées.
Président.	Mr. de Chiverny.
	Mr.